Les frais d’une annonce légale

Description

Avant la création de votre entreprise, il est nécessaire de connaître les coûts des différentes formalités comme la rédaction des statuts, l’immatriculation ou encore les frais d’annonces légales.

La publication d’une annonce légale est obligatoire pour créer votre société. L’annonce légale rend publique la naissance de la société.

Créer mon entreprise en ligne

Qu’est-ce qu’une annonce légale ?

La création d’une société nécessite la parution d’une annonce dans un journal d’annonce légale afin d’avertir les tiers. Ce droit d’information des tiers ne s’arrête pas à la création de la société mais concerne tous les événements de sa vie sociale.

L’objectif de l’annonce légale

La publication dans un journal d’annonces légales a pour objectif de **rendre accessible** à tous les événements importants d’une société qu’il s’agisse de la création ou d’une modification statutaire.

L’annonce légale est une **obligation légale**. Le non-respect de cette obligation peut empêcher la création d’une société.

Bon à savoir : seules les entreprises personnes physiques constituées sous la forme d’une entreprise individuelle ou d’une micro-entreprise ne sont pas concernées par cette obligation.

Cette publication permet au dirigeant de l’entreprise de finaliser l’immatriculation de l’entreprise au **Registre national des entreprises**. En effet, la publication conditionne l’acceptation du dossier par le greffe du tribunal.

La publication rend l’information sur la société accessible aux tiers. Toute personne peut consulter librement pour s’informer sur la naissance ou la modification d’une société. En effet, il est intéressant pour un dirigeant de se renseigner sur ses

© 2023 LEGALPLACE SAS

concurrents et leurs activités.

Attention : Il ne faut pas confondre les frais d'annonce légale avec les frais de greffe.

L'annonce légale des événements de la vie sociale

L'annonce légale ne concerne pas uniquement la création de la société. En effet, **tous les événements de la vie sociale** de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une annonce dans un journal d'annonce légale.

Une modification statutaire ou encore une radiation d'entreprise sont concernés par l'annonce légale.

Quel est le coût d'une annonce légale ?

Les frais d'une annonce légale varient selon qu'il existe un tarif forfaitaire pour la formalité à réaliser, selon la forme juridique ou encore selon que la modification réponde à une tarification au caractère ou non.

Le mode de calcul pour la création d'entreprise

L'ensemble des prix sont fixés tous les ans par le Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que le Ministère de la Culture et de la Communication. Il varie en fonction des départements.

Depuis le 1er janvier 2020, le prix d'une publication d'une annonce légale a changé. Le prix d'une annonce légale est forfaitaire et dépend de la forme juridique de votre entreprise.

Aussi, les coûts varient en fonction du lieu de l'annonce. Les coûts sont différents en France métropolitaine et en Outre-Mer.

La tarification au forfait pour la création d'une entreprise

Le tarif de l'annonce légale pour la création d'entreprise est fixé au forfait. Le coût de la publication est fixé à l'avance, peu importe la taille de l'annonce.

L'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces légales et judiciaires modifié par l'arrêt du 27 décembre 2022 fixe un forfait selon la forme de société pour certaines démarches administratives relatives

© 2023 LEGALPLACE SAS

aux sociétés.

C’est le cas pour :

- La constitution de société ;
- La dissolution et la liquidation de société ;
- La modification du nom patronymique.

Voici les tarifs en 2024 pour une annonce légale de constitution :

Forme de la société	Tarif forfaitaire HT pour la France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna	Tarif forfaitaire HT pour Mayotte et la Réunion
SA	387€	453€
SAS	193€	226€
SASU	138€	162€
SNC	214€	252€
SARL	144€	168€
EURL	121€	143€
Société civile	216€	255€
SCI	185€	217€

Zoom : La publication d’une annonce légale est une démarche indispensable pour immatriculer votre société. Pour éviter toute erreur, vous pouvez confier la création de votre entreprise à un professionnel tel que LegalPlace. Le processus est simple, rapide et efficace : il vous suffit de répondre à un formulaire, puis de transmettre les justificatifs requis.

La tarification au nombre de caractères pour les autres evenements de la vie sociale

© 2023 LEGALPLACE SAS

Les événements différents de la création de la société peuvent faire l'objet d'une annonce dans un journal d'annonces légales. Le mode de calcul de ces publications dépend du nombre de caractères de la publication.

Ainsi, il faut multiplier le nombre de caractères de la publication par le prix du caractère.

La formule de calcul est la suivante :

Prix de l'annonce légale = Tarif au caractère x nombre de caractère de l'annonce.

A noter : Les espaces sont comptabilisés dans le nombre de caractères total utile au calcul.

Pour l'annonce légale de modification de société, la tarification s'effectue en fonction du prix par caractère par département. Par exemple, le coût du caractère en région parisienne est de 0,232€. Ce coût est plus élevé que le tarif dans les autres régions qui varient entre 0,179€ et 0,221€.

A noter : le prix des annonces légales est mentionné hors taxes (HT) dans les arrêtés, il faudra donc ensuite rajouter la TVA.

Comment est présentée une annonce légale ?

La présentation d'une annonce légale peut se faire par un service de presse en version papier ou en ligne.

Pour les publications imprimées, chaque annonce :

- Est séparée d'un filet ;
- Comprend un titre en lettres capitales grasses ;
- Possède un ou plusieurs sous-titre ;
- Comprend des alinéas.

Si la publication est effectuée au format numérique, l'annonce doit respecter la même présentation que pour les annonces imprimées.

FAQ

© 2023 LEGALPLACE SAS

Dans quel journal publier une annonce légale ?

Une annonce légale doit être publiée dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Celui-ci doit se situer dans le même département que le siège social de l’entreprise.

Quand publier dans un journal d’annonces légales ?

Une annonce légale doit être publiée au moment de la création de la société, ainsi qu’au moment de sa dissolution, et de ses éventuelles modifications en cours de vie sociale.

Quelles sont les mentions obligatoires d’une annonce légale ?

Une annonce légale doit comporter les mentions obligatoires suivantes : la dénomination sociale de la société, sa forme juridique, l’adresse de son siège social, son objet social, sa durée de vie et l’identification du greffe où la société a été immatriculée au RCS.

© 2023 LEGALPLACE SAS